

Séance du 26 mars 2013

L'an deux mil treize, le 26 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

Etaient présents : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1^{er} adjoint, MM. LE QUERNEC, 3^{ème} adjoint, ROGER, 4^{ème} adjoint, MONNIER, 5^{ème} adjoint, MM. BAYON, DANY, Mmes GUERRET, THOMAS, MM BRIEND (arrivé en cours de séance n°2013-03-24) CASTILLON, HOUEIX, GICQUELLO conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
21 mars 2013

Nombre de membre:
en exercice : 17
présents : 12-13
procurations : 5-4
votants : 17

Absents excusés :

Mme RIO, 2^{ème} adjointe, qui donne pouvoir à M. BAYON
M. TREGOUET qui donne pouvoir à Mme GUERRET
M. BRIEND qui donne pouvoir à M. CASTILLON (M. Briend représentait le Maire à une réunion importante sur le Pacte de santé. Il est arrivé en cours de séance à partir de la délibération n° 2013-03-24)
M. HAVART qui donne pouvoir à M. MONNIER
M. LAROZE qui donne pouvoir à M. MILOUX

Secrétaire de séance: M. CASTILLON a été élu secrétaire de séance

◆ Comptes 2012 et Budgets 2013

Monsieur le Maire expose que, comme chaque année, au mois de mars, le Conseil Municipal se réunit pour voter son budget et valider les comptes de l'exercice précédent.

La séance est donc consacrée presque exclusivement aux affaires financières.

La commission des finances s'est réunie pour examiner en détail les comptes et les propositions faites pour 2012.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Yannick Possémé, nouveau responsable des services techniques municipaux depuis le 1^{er} février qui fait une présentation de son parcours et des objectifs de sa mission.

Il invite ensuite Monsieur Roger, adjoint aux finances ainsi que Monsieur Olivier, Directeur Général des Services qui a préparé ces documents budgétaires avec l'aide de ses collaborateurs pour en faire la présentation.

Gildas Roger indique que cette année l'ambition est d'éviter d'avoir recours au crédit pour consolider les comptes de la commune, car la conjoncture bancaire est loin d'être idéale y compris pour les collectivités de la taille de Malestroit.

Il faut donc continuer d'avoir un budget clair qui n'hypothèque pas les moyens des années à venir pour la commune.

Service Assainissement :

◆ 2013 – 03 – 10 : Approbation du Compte de Gestion 2012 du Trésorier

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2012 du receveur est approuvé par 16 voix Pour 1 Contre (M. Gicquello) avec un excédent de clôture de 332.113,80 € en fonctionnement et 59.958,39 € en investissement.

◆ 2013 – 03 – 11 : Approbation du compte administratif 2012

Monsieur le Maire étant sorti de la salle

Après vote à mains levées, le compte administratif 2012 est approuvé par 14 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent de clôture de 332.113,80 € en fonctionnement et 59.958,39 € en investissement.

◆ 2013 – 03 – 12 : Clôture du Budget annexe

Le conseil municipal n'a pas voté de budget primitif pour le budget annexe du service d'assainissement puisque la compétence totale est reprise par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement qui reprendra les résultats. Cependant, cela ne suffit pas pour clôturer le budget.

Après délibération et par 16 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello), le conseil municipal donne expressément son accord pour la clôture définitive de ce budget et le transfert des résultats et des comptes en solde au 31/12/2012 vers le budget du Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

Budget annexe des Bâtiments Sainte Anne

◆ 2013 – 03 – 13 : Approbation du Compte de Gestion 2012 du Trésorier

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2012 du receveur est approuvé avec 16 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) avec un excédent de clôture de 24.874,41 € en fonctionnement et de 91.371,44 € en investissement.

◆ 2013 – 03 – 14 : Approbation du compte administratif 2012

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2012 est approuvé avec 14 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent de clôture de 24.874,41 € en fonctionnement et de 91.371,44 € en investissement.

◆ 2013 – 03 – 15 : Clôture du Budget annexe

Le conseil municipal n'a pas voté de budget primitif pour le budget annexe « des Bâtiments Sainte Anne » puisque l'opération d'investissement est terminée et que les résultats vont être intégrés au budget principal. Cependant, cela ne suffit pas pour clôturer le budget.

Après délibération, le conseil municipal par 16 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) donne expressément son accord pour la clôture définitive de ce budget et le transfert des résultats et des comptes en solde au 31/12/2012 vers le budget principal de la commune.

Lotissement de la Gare

◆ 2013 – 03 – 16 : Approbation du Compte de Gestion 2012 du Trésorier

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2012 du receveur est approuvé par 16 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) avec un excédent de clôture de 29.309,14 € en fonctionnement et un déficit de 43.900,62 € en investissement.

◆ 2013 – 03 – 17 : Approbation du compte administratif 2012

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2012 est approuvé par 14 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent de clôture de 29.309,14 € en fonctionnement et un déficit de 43.900,62 € en investissement.

◆ 2013 – 03 – 18 : Approbation du Budget Primitif 2013

Après vote à mains levées, le budget primitif 2013 est approuvé par 16 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) en équilibre à la somme de 114.387,23 euros en section de fonctionnement et 43.900,62 € en investissement.

Lotissement de la Croizedo

◆ 2013 – 03 – 19 : Approbation du Compte de Gestion 2012 du Trésorier

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2012 du receveur est approuvé par 16 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) avec un déficit de clôture de 0,27 € en fonctionnement et un déficit de 5.914,63 € en investissement.

◆ 2013 – 03 – 20 : Approbation du compte administratif 2012

Monsieur le Maire étant sorti de la salle

Après vote à mains levées, le compte administratif 2012 est approuvé par 14 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un déficit de clôture de 0,27 € en fonctionnement et un déficit de 5.914,63 € en investissement.

◆ 2013 – 03 – 21 : Approbation du Budget Primitif 2013

Après vote à mains levées, le budget primitif 2013 est approuvé par 16 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) en équilibre à la somme de 362.126,50 euros (équilibre du fonctionnement) et de 368.041,13 euros (équilibre de l'investissement).

Budget Principal de la Commune

◆ 2013 – 03 – 22 : Approbation du Compte de Gestion 2012 du Trésorier

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2012 du receveur est approuvé par 16 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) avec un excédent global de clôture de 1.112.191,84 €.

◆ **2013 – 03 – 23 : Approbation du compte administratif 2012**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2012 est approuvé par 14 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent global de clôture de 1.112.191,84 €.

◆ **2013 – 03 – 24 : Affectation du résultat**

Après délibération et par 16 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello), le conseil municipal décide que le résultat constaté au compte administratif 2012, à savoir, 1.112.191,84 € est affecté en report en section defonctionnement (compte 002) pour un montant de 417.674,73 € et en report en section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 694.517,11 €.

◆ **2013 – 03 – 25 : Vote des taux d'imposition 2013**

Le Conseil Municipal, par 16 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello), décide de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition à savoir, Taxe d'Habitation (15,51), Foncier bâti (25,59) et Foncier non bâti (56,83).

◆ **2013 – 03 – 26 : Approbation du Budget Primitif 2013**

Après vote à mains levées, le budget primitif 2013 est approuvé par 16 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) en équilibre à la somme de 2.829.332,74 euros en section de fonctionnement et à la somme de 3.101.557,77 euros en section d'investissement.

Affaires financières diverses

◆ **2013 – 03 – 27 : Subventions aux associations – subventions ordinaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour fixer les subventions versées aux associations selon le détail ci-après :

SUBVENTIONS 2013

ASSOCIATIONS DIVERSES	VOTE 2013
Union Fédérale des Anciens Combattants de Malestroit	77,80 €
Maisons fleuries (UCAM)-bons à 20€ Xnbre de participants	420,00 €
Prévention routière	78,66 €
FFI/CVR région de Malestroit	77,81 €
Médailleurs militaires de Malestroit	77,81 €
A.P.E.L. Sainte Jeanne d'Arc	559,24 €
Union des commerçants et artisans de Malestroit	1 375,06 €
UCAM (bons d'achat forum)	820,00 €
Donneurs de sang	73,17 €
Ligue contre le cancer	77,81 €
Amicale des employés communaux	792,16 €

Chambre des métiers	84,33 €
Club de la joie de vivre	2 123,22 €
Groupement de vulgarisation agricole	97,38 €
UNC/AFN de Malestroit	77,81 €
Marché de la nature	1 717,54 €
Collège Saint Julien (utilisation Terrain)/OGEC	300,00 €
Musée de l'eau et de la pêche (CES)	1 659,53 €
Armoric Cinéma (remb. du loyer N-1 du cinéma)	1 860,46 €
Armoric Cinéma (places forum)	120,00 €
Association Manivel de Redon (Ciné-filous)	527,36 €
Téléthon (Escapade)	110,61 €
Comité des fêtes animations	23 006,62 €
subv. Add. la fête de la musique : 304.71 €/la distribution de prospectus par la poste : 239.40 € et feu artifice : 2 082.22 €	2 626,33 €
subv. Add. Pour feu d'artifice sur la digue	1 000,00 €
Association pas à pas	121,20 €
Entente Morbihannaise du Sport	372,00 €
Accidentés de la vie - section Malestroit	77,11 €
Rêves de Clown	100,00 €
Jalmalv Morbihan	77,27 €
Pupilles des sapeurs pompiers	161,62 €
TOTAL	40 649,91 €

ENVELOPPE	VOTE 2013
- exécutif	6 220,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	46 869,91 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES	VOTE 2013
Aux arts etc	944,25 €
Scouts de France (Malestroit)	511,20 €
Eveil à la musique	121,46 €
Ecole de musique de Malestroit	608,38 €
Auel Douar Cercle Celtique	872,43 €
Harmonie Fanfare Saint Marc	872,43 €
Auel Douar Bagad	872,43 €
Mouvement Eucharistique des Jeunes	154,55 €
C.O.J.E.M (Comité de Jumelage)	420,84 €
Ludothèque	500,00 €
TOTAL	5 877,97 €

ENVELOPPE	VOTE 2012
- culture	952,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES	6 829,97 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES	VOTE 2013
Le Tennis club de Malestroit	
Les archers	Subventions
L'escapade du pays de Malestroit	fixées par la
L'escapade (label)	commission des
Sté de boules des amis de l'Oust	sports en fonction
La pétanque de Malestroit	de critères
Société cycliste de Malestroit	d'attribution

Garde de l'Oust
 Club Cyclo Pays de Malestroit
 Canoë kayak
 Trampoline de la Garde de l'Oust
 Aïki-goshindo
 Judo de la Garde de l'Oust
 Gym volontaire
 Chasseurs de Malestroit
 Les pêcheurs Malestroyens
 Randonneurs du pays de Malestroit
 Le rugby club du pays de Malestroit
 Les raiders de l'Oust
 Volley

TOTAL	16 921,68 €
ENVELOPPE	
	VOTE 2013
- sport	1 269,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	18 190,68 €
TOTAL SUBVENTIONS	71 890,56 €

◆ **2013 – 03 – 28 : Subvention exceptionnelle à l'association des Pêcheurs Malestroyens pour la Maison de l'Eau**

M. le Maire rappelle qu'en 2012 la commune a accordé une subvention de 4.659,53 € à la Maison de l'Eau pour la prise en charge du reliquat des charges salariales suite aux baisses de prise en charge par l'Etat des contrats aidés et permettre de continuer à proposer la gratuité aux visiteurs.

Le président de l'association demande une subvention globale de 5.000 € pour 2013. Lors d'une rencontre en mairie, un engagement a été pris dans ce sens car toutes les publicités sont déjà parues pour cette année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention de 5.000 € pour la Maison de l'Eau et de la Pêche sachant que le montant de la subvention sera versé par acomptes et le solde sera versé en fonction de la prise en charge réelle des contrats aidés par l'Etat.

◆ **2013 – 03 – 29 : Indemnités de gardiennage de l'église 2013**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer au Père Stéphane M'Bula curé de Malestroit, l'indemnité de gardiennage de l'église fixée à 474.22 € pour 2013.

◆ **2013 – 03 – 30 : Tarif camping municipal 2013**

Monsieur le Maire explique que depuis 2012, les campings sont amenés à redemander le classement (actuellement celui de Malestroit est classé 2 étoiles).

La demande de pré-inscription pour le classement ayant été faite après le 31 décembre 2012, le camping municipal sera assujéti à un taux de TVA de 19,6 % au lieu de 7 %.

Pour ne pas perdre de recettes par rapport à 2012, la commission des finances propose de fixer les tarifs pour 2013 selon la base de 2012 mais au taux de TVA de 19,6%.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs 2013 du camping municipal ainsi qu'il suit :

TARIF par jour	Tarifs 2013
EMPLACEMENT DELIMITE	
Caravane + voiture ou camping-car	4,60 €
* par campeur adulte	1,95 €
* par enfant de moins de 7 ans	1,05 €
EMPLACEMENT NON DELIMITE	
* par véhicule 2 roues 125 cm ³ et plus	1,00 €
* par automobile	1,60 €
* par tente	1,70 €
* par camping-car	3,25 €
* par campeur adulte	1,95 €
* par enfant de moins de 7 ans	1,05 €
* jeunes en groupe de 10 jusqu'à 16 ans	1,35 €
DIVERS	
* douche pour visiteurs	1,60 €
* bouteille d'eau glacée	0,70 €
* garage mort (sauf période du 14 juillet au 15 août : tarif normal)	1,60 €
ELECTRICITE	
* électricité du 1/5 au 31/10	3,00 €

◆ **2013 – 03 – 31 : Loyers des logements de la cité administrative**

(Christian Laroze étant intéressé à l'affaire, le pouvoir donné à Bernard Miloux n'est pas pris en compte)

Monsieur le Maire expose que la commission des finances, faisant suite à la décision du conseil municipal d'inscrire les travaux de réfection de 3 logements à la cité administrative en vue de leur location propose de retenir comme base de loyer celle des logements sociaux, à savoir 5 €/m².

Actuellement il y a 2 logements dont la superficie est de 71,90 m² mais un des deux (l'ancien appartement de fonction du trésorier) bénéficie d'une terrasse de 15 m² environ.

La base de 5 € donnerait une base de loyer de 359,50 € pour les 2 appartements de 71,90 m².

L'autre appartement est un peu plus petit (67,60 m²). La base de loyer serait donc de 338,00 €.

Il reste un garage disponible. La base a été fixée en 2012 à 40 € par mois.

Après délibération et à l'unanimité (le pouvoir de M. Laroze n'étant pas pris en compte), le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit le montant des loyers des logements de la cité administrative :

- Logement de 71,90 m² avec terrasse : 350 € par mois
- Logement de 71,90 m² sans terrasse : 330 € par mois

- Logement de 67,60 m² : 320 € par mois
- Location du garage disponible : 40 € par mois

Il est précisé que les charges liées au chauffage, à l'eau et à l'électricité des parties communes sont réparties en fonction des critères de superficie des locaux loués dans l'ensemble du bâtiment.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les baux à intervenir en l'étude de la SCP Laroze, notaire à Malestroit.

◆ **2013 – 03 – 32 : Piscine communautaire** - participation au futur déficit

Monsieur le Maire rappelle que le Bureau communautaire a souhaité que la commune de Malestroit fasse un geste pour participer au déficit de la future piscine couverte communautaire.

Il précise que cette question a été évoquée en commission des finances qui, à l'unanimité, après débat et tout en réaffirmant son désaccord sur le principe même de participation selon l'argumentation développée lors de la séance du conseil du 12 mars, a décidé de proposer au conseil municipal d'accepter la participation demandée de 15.000 € par an au déficit de la future piscine couverte communautaire.

Cette proposition est faite pour ne pas se trouver en situation de blocage préjudiciable à la réalisation de cet outil indispensable au développement du territoire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord pour participer jusqu'à concurrence d'une somme de 15.000 € par an au déficit de la future piscine couverte communautaire qui sera construite à Malestroit.

◆ **Affaires diverses**

◆ **2013 – 03 – 33 : Convention E-Mégalis** : développement de l'administration électronique

Monsieur le Maire rappelle que, créé en 1999, le Syndicat mixte E-Mégalis Bretagne a pour objet le développement de l'administration électronique en Bretagne au travers notamment de la fourniture de services mutualisés à ses membres et aux communes qui leur sont rattachées.

La CCVOL, en tant que membre du Syndicat mixte E-Mégalis Bretagne, ouvre donc le droit à ses communes d'utiliser les services proposés.

Un projet de convention avec E-Mégalis Bretagne a été joint aux convocations avec les propositions à retenir pour Malestroit.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec E-Mégalis Bretagne pour les services suivants :

- Marchés publics en ligne : gratuit
- Télétransmission des actes : 60 € HT par an
- Certificats numériques : 80 € HT par certificat numérique pour 2 ans
- Service d'Informations publiques en ligne : 170 € HT par an

◆ Ouverture à toutes propositions

Musée de la Résistance

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre qu'il a eue la veille avec le directeur de la DRAC Bretagne à propos de l'avenir du Musée de la Résistance.

Assistaient également à cette rencontre Armel Rousselot, Maire par intérim de Saint Marcel ainsi que Sylvie Rolland, secrétaire du syndicat.

Au cours de cette réunion, le directeur de la DRAC a clairement signalé qu'il n'était pas question que le Musée de la Résistance soit fermé.

Il a donc proposé que les travaux de bâtiment fassent l'objet d'une estimation par un architecte mandaté par la DRAC, les frais étant pris en charge par l'Etat.

Le projet scientifique et culturel sera également pris en charge par l'Etat.

Il a proposé également une réunion fin juin pour la création d'un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) avec la participation de l'Etat, de l'Armée, de la Région et du Conseil Général.

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Les professionnels de santé de Malestroit se sont réunis lundi et le projet de santé va être rédigé dans les semaines à venir.

André Briend a confirmé ces propos par les échos qu'il a eus de cette réunion des professionnels qui se revoient le 8 avril pour faire la synthèse des trois groupes de travail qui ont été constitués.

Monsieur le Maire précise que le projet de santé doit être présenté à l'ARS (Agence Régionale de Santé) avant fin juin. Ce projet de santé conditionne les subventions qui seront attribuées à la commune de Malestroit pour le projet architectural et qui pourraient être de l'ordre de 40 %.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie le conseil et le public de leur attention et leur souhaite une bonne nuit.